

COMMUNE DE  
TRANS-EN-PROVENCE  
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

**Conseillers en fonction : 28**  
**Conseillers présents : 20**

**Séance du Conseil municipal du 24 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 24 septembre à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, dûment convoqués le 18 septembre 2018, se sont réunis, au lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire et ont désigné à l'unanimité Mme DELAHAYE-CHICOT Martine, conseillère municipale secrétaire de séance.

**PRÉSENTS** : M. CAYMARIS Alain, M. GODANO Jacques, Mme Anne-Marie AMOROSO, M. GARCIN André, Mme FERRIER Hélène, M. TORTORA Gérard, M. DEBRAY Robert, M. MONDARY Guy, Mme RÉGLEY Catherine, Mme DELAHAYE-CHICOT Martine, M. ZÉNI Patrick, M. AURIAC Georges, M. PERRIMOND Gilles, Christian LENTZ, Mme POUTHÉ Brigitte, M. PONS Henri, Mme MOREL Andrée, M. MISSUD Nicolas, M. GEST Jérémy.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme CURCIO Hélène par M. Henri PONS  
Mme ANTOINE Françoise par Mme DELAHAYE-CHICOT Martine  
Mme BELMONT Christiane par M. CAYMARIS Alain  
Mme PHILIPPE Marie-Thérèse par M. PERRIMOND Gilles  
Mme GOMEZ-GODANO Véronique par M. GODANO Jacques  
M. WURTZ Michel par M. MONDARY Guy  
M. INGBERG Philippe par Mme Hélène FERRIER  
Mme ANTON Sophie par M. GEST Jérémy

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme DELAHAYE-CHICOT Martine **est nommée à l'UNANIMITÉ**  
Elle procède à l'appel et à la lecture de l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2018**

**UNANIMITÉ**

**Point n°2d – 2018/063 : Acquisition de la parcelle cadastrée en section F n°1383 quartier « les Suous »**

**Rapporteur : M. Garcin**

Lors de fortes pluies, le secteur des Suous est concerné par d'importants ruissellements convergeant. Aussi dans ce contexte, la commune a réalisé un premier bassin de rétention de 2 000 m<sup>3</sup> situé au Puits d'Angouisse et dont la finalité est de capter les eaux provenant du bassin versant du secteur Cassivet.

En complément et au vu des études menées, il est envisagé la création d'un deuxième aménagement pluvial dans ce quartier.

Considérant que les parcelles impactées par ces ruissellements, cadastrées en section F n°1381 et n°1383, situées en emplacement réservé n°1, et classées en zone Npi dans le PLU approuvé du 13 juin 2013.

Considérant que les consorts ROUVIER propriétaires de ce terrain, après renégociation, ont donné leur accord pour céder à la Commune la parcelle cadastrée en section F n°1383 d'une superficie de 2 752 m<sup>2</sup> au prix de 50 000 €,

Le Conseil municipal, au vu des avis favorables des commissions urbanisme-travaux et finances à l'unanimité (2 abstentions : Mme Sophie ANTON et M. Jérémy GEST) :

**APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de 2 752 m<sup>2</sup> cadastrée en section F n° 1383 pour un montant de 50 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition et de signer l'acte auprès du notaire de son choix,

**DIT** que les frais d'acte et autres seront à la charge de la commune,

**DIT** que cette dépense sera inscrite au budget 2018.

#### **Point n°1a – 2018/064 : Budget principal - Décision modificative n°2**

##### **Rapporteur : Mme Ferrier**

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°2 de l'exercice 2018 du budget de la Commune, examinée en commission de finances du 17/09/2018.

Les propositions sont les suivantes :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>23 209 €</b>	<b>23 209 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>-46 712 €</b>	<b>-46 712 €</b>
TOTAL	<b>-23 503 €</b>	<b>-23 503 €</b>

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

#### **Point n°1b – 2018/065 : Budget eau - Décision modificative n°1**

##### **Rapporteur : Mme Ferrier**

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget de l'eau, examinée en commission de finances du 17/09/2018.

Les propositions sont les suivantes :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>98 372 €</b>	<b>98 372 €</b>
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>98 372 €</b>	<b>98 372 €</b>

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Point n°1c – 2018/066 : Budget assainissement - Décision modificative n°1**

**Rapporteur : Mme Ferrier**

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et des dépenses qui constituent la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget Assainissement, examinée en commission de finances du 17/09/2018.

Les propositions sont les suivantes :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>-80 409 €</b>	<b>-80 409 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>177 214 €</b>	<b>177 214 €</b>
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>96 805 €</b>	<b>96 805 €</b>

Au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Point n°1d – 2018/067 : Créances éteintes**

**Rapporteur : Mme Ferrier**

Le Comptable, trésorière de Draguignan Municipale nous a fait part d'une créance irrécouvrable de 20 755,15€ qu'il convient d'admettre en créances éteintes.

Il s'agit d'une dette de loyer. En effet, la personne concernée ayant bénéficié d'une mesure de rétablissement personnel par la commission de surendettement des particuliers du Var, l'ensemble des dettes a été effacé.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADMET** en créance éteinte cette recette d'un montant total de **20 755,15 €**
- **PREVOIT** cette somme au compte 6542 *créances éteintes* de la décision modificative n°2 du budget 2018 de la Commune.

**Point n° 2a – 2018/068 : Constitution d'une servitude de passage sur un terrain privé communal au profit de M. Robert GERBINO (parcelles cadastrées en section AD n°194 et 197)**

**Rapporteur : M. Garcin**

M. Robert GERBINO domicilié au 140 chemin du Peybert à Trans-en-Provence sollicite la Commune aux fins d'obtenir une servitude de passage sur le chemin privé communal cadastré en section AD n° 23 pour accéder à ses parcelles cadastrées en section AD n°194 et 197.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande de 4 mètres de large pour un droit de passage et de circulation des plus étendus et il emportera également le droit de faire passer en sous-sol du fond servant, tous tuyaux, lignes ou canalisations devant permettre au fonds dominant d'être relié aux différents réseaux.

S'agissant d'une servitude de passage, celle-ci devra être inscrite au livre foncier. Par conséquent les frais relatifs à cette procédure seront à la charge exclusive de M. Robert GERBINO.

Aussi, après avis favorable des commissions des travaux et urbanisme du 12 septembre 2018, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accorde à Monsieur Robert GERBINO, la servitude de passage susvisée
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant,
- Dit que tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge exclusive de M. Robert GERBINO

**Point n°2b – 2018/069 : Construction d'une école maternelle – Réalisation d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales du bassin versant**

**Rapporteur : M. Garcin**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle et conformément aux dispositions arrêtées en application de la loi sur l'eau, il convient de réaliser un fossé de colature nécessaire au fonctionnement du pluvial de la future école. A noter que l'aménagement nécessaire sera réalisé en partie sur la parcelle AD 235 appartenant à M. Robert GERBINO.

A cet effet, M GERBINO a donné son accord :

- pour la réalisation d'un fossé sur la longueur en partie du futur bâtiment, d'une largeur de 0.5 mètres, et une profondeur de 0.5 du niveau du sol après les travaux,
- Pour établir à demeure dans la même bande de terrain, le fossé nécessaire à la gestion des eaux de pluie du bassin versant.

La Commune chargée de l'exploitation des ouvrages, ou celle qui pour une raison quelconque viendrait à lui être substituée, pourront faire pénétrer dans ladite parcelle leurs agents et ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la réalisation, la surveillance, et l'entretien de l'ouvrage établi.

Un projet de convention a été établi actant cet accord.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions urbanisme-travaux, du 12 septembre 2018, l'assemblée à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer une convention avec M. Robert GERBINO actant la réalisation de ce fossé sur une partie de sa parcelle dans le cadre de la construction de l'école maternelle ;
- dit que les frais relatifs à la transcription de cette occupation (enregistrement aux Hypothèques ou autres) seront à la charge exclusive de la Commune

**NB** : Convention consultable à la direction générale des services.

### **Point n°2c – 2018/070 : Régularisation foncière chemin du Peybert**

**Rapporteur : M. Garcin**

Dans le cadre des travaux d'élargissement de voirie menés chemin du Peybert, la Commune procède à des régularisations foncières. A cet effet, par délibération en date du 26 septembre 2016, l'assemblée à l'unanimité décidait d'acquiescer auprès de M. EINECKE une emprise de son terrain cadastré en section AC n° 54 et 55 pour un prix de 10 160 €.

Aujourd'hui, M. EINECKE ne souhaite plus céder une partie de sa parcelle contre paiement, mais propose de la céder à la Commune en contrepartie de la réalisation d'un mur séparant la parcelle appelée à devenir communale de son terrain comme cela a été acté par courrier en date du 14 janvier 2008. Le coût des matériaux pour la réalisation de ces travaux en régie s'élève à 10 000€.

Aussi, au vu de l'avis favorable des commissions urbanisme et travaux, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la Commune d'une emprise d'une superficie de 290 m<sup>2</sup> environ sur une partie des parcelles cadastrées section AC n° 54 et 55 appartenant à M. EINECKE (un document d'arpentage est en cours de réalisation)
- approuve en contrepartie l'édification à la charge exclusive de la commune d'une séparation consistant en la réalisation d'un mur séparatif conformément à l'accord intervenu le 14 janvier 2008
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**Point n°3a – 2018/071 : Dérogations scolaires - Participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des établissements du 1er degré – Intervention d'un protocole d'accord avec la Commune de Draguignan**

**Rapporteur : Mme Régley**

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 pose le principe selon lequel lorsque les écoles du 1<sup>er</sup> degré accueillent des enfants domiciliés dans plusieurs communes, les dépenses d'entretien et de fonctionnement relatives à ces élèves sont partagées entre ces communes. Cette participation nécessite l'intervention d'un protocole d'accord qui fixe les modalités de participations financières des communes aux charges de fonctionnement.

A cet effet, par délibération du 15 décembre 2014, la Commune a conclu avec la Commune de Draguignan un tel protocole. Celui-ci étant arrivé à son terme, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide à l'unanimité :

- de reconduire ce protocole pour une durée de 4 ans en fixant la participation à 850€.
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à sa signature
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2018 et suivants

A noter que seules sont prises en compte pour le calcul des frais de scolarisation, les dépenses supportées par la Commune.

**N.B.** : Le protocole est consultable à la Direction générale des services.

## **ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION**

### **REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018**

#### **DETERMINATION DU COUT DE SCOLARISATION D'UN ELEVE**

(Année de référence des dépenses prises en compte : Année civile 2017)

#### **I – DECOMPTE DES ELEVES SCOLARISES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE AU 31.12.2017**

NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES OU CLASSES MATERNELLES... 226
---

NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES OU CLASSES ELEMENTAIRES... 388
--

TOTAL 614
-----------

#### **II – DEPENSES COMMUNES A TOUTES LES ECOLES (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)**

Imputation Budgétaire	Dénomination	Montant en Euros
60628	Autres fournitures non stockées	655.76
60636	Vêtements de travail	488.88
6064	Fournitures administratives	765.60
6067	Fournitures scolaires	30209.88
6182	Documentation générale et technique	3459.24
6188	Autres frais divers	33068.18
6232	Fêtes et cérémonies	5888.65
6247	Transports collectifs	14098
6262	Frais de télécommunications	2235.82
60621 et 60611	Cout énergie et eau écoles élémentaire et maternelle	15242.84
60632	Fournitures de petit équipement	2107.73
012	Charges du personnel	512710.35
2183	Matériel bureau et informatique	1287.18
2184	Mobilier	5771.96
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	627990.07

#### **III – DETERMINATION DU COUT MOYEN DE SCOLARISATION D'UN ELEVE A TRANS EN PROVENCE**

$$\frac{627\,990.07}{614} = 1\,022.78\text{€}$$

#### **IV-DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA SCOLARISATION DANS LE CADRE DU PROTOCOLE**

Montant de 1 082,04€ arrêté d'un commun accord entre les communes de Draguignan et Trans en Provence puis renégocié à 850€.

**Point n°3b – 2018/072 : Cantine scolaire, denrées alimentaires – Prestations supplémentaires avec modification des marchés par voie d’avenant.**

**Rapporteur : Mme Régley**

Le 12 septembre 2016, la commune a lancé un appel d’offres ouvert concernant les denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. Ce marché a commencé à courir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois pour cette même durée.

Par délibération en date du 5 décembre 2016, l’assemblée autorisait M. le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Fournisseur	Montant du marché (T.T.C.) DQE (Détail quantitatif estimatif)	Montant minimum– maximum du marché (H.T.)
1	DAVIGEL	36 968.88€ (Remise catalogue : 18%)	44 000€ – 50 000€
2	SYSCO (ex BRAKE)	6 526.90€ (Remise catalogue : 14%)	6 000€ – 11 000€
3	TERREAZUR	5 633€ (Remise catalogue : 0%)	11 000€ – 15 000€
4	EPISAVEURS	13 431.31€ (Remise catalogue : 10%)	19 000€ – 30 000€
5	TRANSGOURMET	10 716.20€ (Remise catalogue : 15%)	15 000€ – 20 000€
6	PAINDOR*	3 371€ (Remise catalogue : 20%)	5 000€ – 8 000€

**N.B.** : En fonction des produits, le taux de T.V.A. qui s’applique est de 5,5 % ou 20%.

\* : marché dénoncé compte tenu que les produits proposés ne donnaient pas satisfaction et lot attribué « Au Fournil » à Trans-en-Provence.

Aujourd’hui, il convient d’augmenter le seuil de certains lots. En effet, lors de la consultation, le marché avait été établi sur une moyenne de 56 000 repas/an. Or dès 2017, ce chiffre a augmenté considérablement pour passer à 68 265 repas/an. En 2018, ce nombre devrait encore augmenter s’expliquant d’une part par la hausse des enfants fréquentant la cantine durant l’année scolaire mais également la progression des enfants inscrits à l’ALSH le mercredi (suite à la suppression des nouvelles activités périscolaires) ainsi que ceux inscrits lors des vacances.

Aussi, au vu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'augmenter de 50% le montant maximum du lot 2 (boucherie-charcuterie), de 30% le lot 5 (laitage) et de 20% le lot 6 (pain) en les faisant passer respectivement à 16 500 € HT, 26 000€ HT et 9 600 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés modifiés par voie d'avenant avec SYSCO pour le lot 2, TRANSGOURMET pour le lot 5 et « AU FOURNIL » pour le lot 6,
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 et suivants.

### **Point n°4a – 2018/073 : Régime indemnitaire – Mise à jour**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

Le décret n° 88-631 du 06 mai 1988 a instauré l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Par délibération du 09 mars 1993, cette indemnité de responsabilité a été mise en place au sein de la collectivité.

Dans la version initiale du décret, la liste des bénéficiaires fait référence aux « *secrétaires généraux des communes de plus de 5 000 habitants* ». Or, pour les communes de plus de 5 000 habitants, l'appellation de secrétaire général a disparu au profit de celui de directeur général des services. Si depuis le décret a fait coïncider les termes, il ressort que ce n'est pas le cas pour la délibération de 1993, qui, de plus, était nominative. Aussi, il est proposé de procéder à sa mise à jour, celle-ci n'ayant aucune incidence par rapport à la situation actuelle.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié relatif aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- VU le décret 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- VU la délibération du 09 mars 1993, portant attribution de la prime de responsabilité des emplois de direction au secrétaire général ;

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'actualiser la délibération de 1993, de la manière suivante :

- La prime de responsabilité des emplois de direction sera versée mensuellement, au taux de 15 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, au personnel éligible à cette indemnité et dont la liste est fixée par décret ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

**Point n°4b – 2018/074 : Tableau des effectifs – Création de poste**

**Rapporteur : M. le Maire**

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois.

Afin de permettre un avancement aux agents inscrits au tableau annuel des avancements de grade, établi chaque année, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'avis favorable émis par le comité technique lors de la réunion du 27 mars 2018,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, le poste suivant :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

Le poste laissé vacant en raison de cet avancement de grade sera supprimé ultérieurement ; l'avis des instances représentatives étant nécessaire.

**Point n°5a – 2018/075 : Désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein de l'association « Comité des fêtes » suite à une démission**

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu la délibération n°4b du 06 mars 2017 désignant Messieurs Alain CAYMARIS et Henri PONS pour représenter la commune au sein de l'association « Comité des fêtes ».

Vu la lettre de démission de Monsieur Henri PONS en date du 27 juin 2018.

L'assemblée à l'unanimité décide de nommer Monsieur Georges AURIAC en remplacement de Monsieur Henri PONS au sein de l'association « Comité des fêtes ».

**Point n°5b – 2018/076 : Rapport annuel 2017 sur le service public de distribution d'eau potable**

**Rapporteur : M. Mondary**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales demande aux collectivités de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport est mis à la disposition des membres du conseil municipal à la Direction générale des services et qu'il a fait l'objet d'un examen par la commission de contrôle financier le 17 septembre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal :

**PREND ACTE** des informations transmises dans le rapport annuel 2017 de la société SAUR sur la gestion du service public de l'eau.

**Point n°5c – 2018/077 : Rapport annuel 2017 sur le service public d’assainissement**

**Rapporteur : M. Mondary**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l’article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales demande aux collectivités de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport est mis à la disposition des membres du conseil municipal à la Direction générale des services et qu’il a fait l’objet d’un examen par la commission de contrôle financier le 17 septembre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal :

**PREND ACTE** des informations transmises dans le rapport annuel 2017 de la société SAUR sur la gestion du service public de l’assainissement.

**Point n°5d – 2018/078 : Délégations accordées au Maire – Compte rendu de M. le Maire**  
**Rapporteur : M. Garcin**

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire, l’assemblée est informée de l’exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

**1) Passation, exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services**

<i>Nature de l'emprunt</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant H.T.</i>
<i>Convention d'autorisation de passage de lignes électriques (souterraines ou aériennes) quartier du Peïcal</i>	<i>ENEDIS</i>	BP 463 83055 TOULON CEDEX	Versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 366€
<i>Fourniture et pose d'une chaudière murale à la cantine</i>	<i>CLIM VAR FROID</i>	ZAC des Ferrières 83490 LE MUY	12 668.00 €
<i>Installation pompe à chaleur au dortoir de la crèche Les Renardeaux</i>	<i>CLIM VAR FROID</i>	ZAC des Ferrières 83490 LE MUY	2 021.03 €
<i>MBDC : travaux de voirie : Réfection du parking des Clauses</i>	<i>COLAS</i>	193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex	39 277.30 €
<i>MBDC : Travaux de voirie : Réfection des rues autour de l'Eglise</i>	<i>COLAS</i>	193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex	95 271.40 €

<i>MBDC : Travaux de voirie : Assainissement Place de l'Eglise</i>	<i>COLAS</i>	193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex	23 026.50 €
<i>Fourniture et pose d'un groupe électrogène de secours aux Fontettes</i>	<i>CES</i>	Pôle d'activités de Nicopolis 83170 BRIGNOLES	24 870.00 €
<i>Vérifications annuelles des installations et équipements techniques</i>	<i>BUREAU VERITAS</i>	Pôle d'Excellence Jean- Louis Immeuble Storus, 14 Via Nova CS 80117 83618 FREJUS Cedex	4 780.00 €
<i>Mission de maîtrise d'œuvre chemin des Crouières : extension du réseau d'adduction d'eau potable</i>	<i>CAPS</i>	631 Chemin des Suous 83720 TRANS EN PROVENCE	4 400.00 €
<i>Réhabilitation, étanchement de 2 regards d'assainissement – Rue de la Cascade</i>	<i>SAUR</i>	2 avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	2 900.00 €
<i>Etude de structure pour le confortement de la chapelle</i>	<i>IBS</i>	251 A Chemin des Gourettes Les bureaux du Soleil 06370 MOUANS SARTOUX	5 150.00 €
<i>Renouvellement poteau incendie parking école élémentaire</i>	<i>SAUR</i>	2 avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	2 083.33 €
<i>Mise à jour des servitudes d'utilité publique</i>	<i>BEGEAT</i>	131 Place de la Liberté 83000 TOULON	3 150.00 €
<i>Réalisation de maillage sur réseau d'eau potable – Montée de l'Ermitage</i>	<i>SAUR</i>	2 Avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	9 036.63 €
<i>Réalisation de maillage sur réseau d'eau potable - Bois des Escombes</i>	<i>SAUR</i>	2 Avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	14 475.72 €

<i>Réhabilitation, réparation d'une canalisation d'eau potable - Passage sous RD des Arcs</i>	SAUR	2 Avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	24 420.95 €
<i>Création de 2 regards avec pose de 2 robinets vannes DN200 – RD Route des Arcs</i>	SAUR	2 Avenue de la Gare 83720 TRANS EN PROVENCE	11 361.74 €
<i>MAPA : Assainissement des eaux pluviales – PUP Chemin des Ribas</i>	SAT	1107 Boulevard St Exupéry ZI St-Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN	149 284.00 €
<i>MAPA : Assainissement des eaux usées – PUP Chemin des Ribas</i>	SAT	1107 Boulevard St Exupéry ZI St-Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN	95 453.00 €
<i>MAPA : Extension du réseau d'adduction d'eau potable – Chemin des Crouières</i>	SAT	1107 Boulevard St Exupéry ZI St-Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN	54 545.00 €
<i>MAPA : Travaux d'extension du réseau d'eaux usées – PUP Chemin des Suous</i>	CMME	ZAC 1 Le Cerceron Lot 20 268 voie Denis Papin 83700 ST RAPHAËL	63 620.00 €
<i>MAPA : Travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales – PUP Chemin des Suous</i>			145 842.00 €

**2) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme**

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
HERARD Micheline 27 Rue de la placette 83720 Trans en Pce	Le Village AL 387	DE TELDER Cristopher Barbier Christine 82 Chemin de Bargemon 33600 bagnol en forêt	Maison d'habitation, Terrain 44m <sup>2</sup>	NP
DARRAS Éric et Pascale 264 carraire des bois routs 83720 Trans en Pce	Les Bois Routs AE 46	GANDREUIL Jacques Yvon Henri 567 Avenue de la grange rimade 06720 VILLENEUVE LOUBET	Maison d'habitation 220m <sup>2</sup> Terrain 2 444m <sup>2</sup>	NP
SUCHON Monique SUCHON Alain SUCHON Muriel Domaine font rouvière 83170 TOURVES	Le Peybert AC 60	BEN FATMA Djamel ZOPPIS Valérie 505 Chemin des incapis 83300 Draguignan	Maison d'habitation 74m <sup>2</sup> Terrain 1165m <sup>2</sup>	NP
DEBRAUWERE Didier DEBRAUWERE Martine 460 Boulevard des cinq communes 06530 PEYMEINADE	Le Village AL 373	KOUAKOU Tinomana Camp LECOQC 83600 Frejus	Appartement de village 81m <sup>2</sup> Terrain 45m <sup>2</sup>	NP
STATIM PROVENCE SARL 216 Rue Maurice Le Boucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F 1704 F 1669	FELTES MAZOYER Rudi ALLIGO Maya 886 Avenue de Montferrat Résidence la louve – Bat le Fragonard 83300 Draguignan	Terrain à Bâtir 800m <sup>2</sup>	NP
BELLAIRE Jacques 195chemin notre Dame 83700 Saint Raphael	Les Darrots C14 C19 C20 C307	SARL CARRERA 11 Allée de la Serpentine 83123 Sainte Maxime	Terrain à Bâtir 2 625m <sup>2</sup>	<u>NP</u>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
<i>DOMENECH Françoise 11 avenue de Notre Dame 83720 Trans En Pce</i>	<i>SAINT BERNARD AK 156 AK15 AK155</i>	<i>RAMERINI Sébastien CASINI Caroline 436 Chemin des Boits Routs 83720 Trans En Pce</i>	<i>Terrain à bâtir Terrain 253m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>SCI ALGREFA 765 route de la Motte 83 720 Trans en Provence</i>	<i>Les Bois Routs AK 230</i>	<i>CHAABANE Sofian 7 Rue de la Placette 83 720 Trans en Provence</i>	<i>Terrain à bâtir 291 m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>STATIM PROVENCE SARL 216 Rue Maurice Le Boucher 34000MONTPELLIE R</i>	<i>Les Planes F 1716</i>	<i>GUELI Yannick PELISSIER Laura 163 Boulevard du colonel Magdeleine 83840 PUGET SUR ARGENS</i>	<i>Terrain à bâtir 825m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>STATIM PROVENCE SARL 216 Rue Maurice Le Boucher 34000MONTPELLIE R</i>	<i>Les Planes F1698</i>	<i>GIUSTA SCHALL Nathalie 1653 Avenue de Grasse 83300DRAGUIGNAN</i>	<i>Terrain à bâtir 825 m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>SARL CARRERA 11 allée de la Serpentine 83120 SAINTE MAXIME</i>	<i>Le puits de cavalier B1290 B1292</i>	<i>GELOSA Alice GUIGOU Romain 34 Rue Saint Clair 83300 DRAGUIGNAN</i>	<i>Terrain à bâtir 1 306m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>DULAC François CHARLET Anne Le Chambord 24210 BARS</i>	<i>Le Peical E 1076</i>	<i>ALLEAUME Romain SAMPO Delphine 424 Impasse des figuiers 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS</i>	<i>Terrain à bâtir 946m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>BOURCEREAU Françoise MACHURET Arlette BERLAND Cédric BERLAND Élodie 39 Rue de Verdum 95550 BESSANCOURT</i>	<i>Le Peical AP 84</i>	<i>BOUVET Bernard LONGLLET Ginette 11 aux pirées LINCENT BELGIQUE</i>	<i>Maison Habitation 115 m<sup>2</sup> Terrain 1 749m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>CONSORTS BARTHES</i>	<i>Le Peical AP 54 AP 53</i>	<i>BOUSSALEM Fadila 291 Avenue Norbert Riera 83600 FREJUS</i>	<i>Maison d'habitation Terrain 2 488m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>
<i>CONSORTS FRANC</i>	<i>Le Peical E 499</i>	<i>MARTINO Emilie NOURRY Nicolas Avenue du 18 Juin 1940 83300 DRAGUIGNAN</i>	<i>Maison d'habitation Terrain 6 120m<sup>2</sup></i>	<b><u>NP</u></b>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
STATIM PROVENCE SARL 216 Rue Maurice Boucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F 1720	SCHERRER Olivier MENUT Emilie 19 Terrasse de la Buon Aigo 83120 LA PLAN DE LA TOUR	Terrain à bâtir 800m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
STATIM PROVENCE SARL 216 Rue Maurice Boucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F 1694	DELUC Fabrice BATAILLE 12 Chemin de la Condamine 83550 VIDAUBAN	Terrain à bâtir 821 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
DEJEAN Claire 10 avenue du Pontet Bâtiment les Iris Appartement 43 33600 PESSAC	Les Escombes AM 112	SR INVEST et INVEST CONSULTING 19 Bld Maiesherbes 75008 PARIS 8eme ARRONDISSEMENT	Terrain à bâtir 6 080m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
DULAC François CHARLET Anne Le Chambord 24120 BARS	Le Peical E 1076	BERTONE Olivier Emile Philippe Duplessis Elodie 421 Avenue des Lorguais 83460 LES ARCS	Terrain à bâtir 920m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
JANNES Chantal 8 Rue Jeanne D'arc 85 470 BREM SUR MER	Les Darrots C 761 C798	BRUEL Arnaud Sylvain Marc 183 Avenue Alphonse Daudet	Maison d'habitation 163 m <sup>2</sup> 4 353m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
PEGEOT Marie Christine 59 ancien chemin de Bertrand 83460 TARADEAU	Colmar AB 82	PIRON Philippe Daniel 14 Avenue Bocquet 95550 LE THILLAY	Maison d'habitation 86 m <sup>2</sup> 731m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
CONSORTS SANTIAGO	La Croix AK 130	FLEURY Jean-Paul François 3 Avenue François Dol 83780 FLAYOSC	Maison d'habitation Terrain 2 821m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
ARNOULD Laurent HERIN Candice 325 chemin de Trans Puits Du Bel Eouve 83720 Trans En Pce	Le Village Al 358	GARNIER Thomas 198 Route du muy 83720 Trans En Pce	Maison de village Terrain AL 356 61 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
NOIROUX Antoire 26 esplanade Saint Jean 83 700 SAINT RAPHAEL	Les Boits routs AE 233	AZAUBERT Damien 2683 Route du Cold du Bougnon 83380 LES ISSAMBRES	Maison d'habitation Terrain 624 m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
ENEICKE Michel EINECKE Jérémy EINECKE Jordan 1 impasse de l'Hôtel de Ville 83 720 Trans En Pce	Le Peybert AC 279	DAS NEVES Patrick DAS NEVES Sandrine 6610 Route D 7 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	Terrain à Bâtir 786m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
ENEICKE Michel EINECKE Jérémy EINECKE Jordan 1 impasse de l'Hôtel de Ville 83 720 Trans En Pce	Le Peybert	MANZI Stéphane Marc Pierre CHAUTARD Audrey 11Avenue Saint Michel 83120 SANITE MAXIME	Terrain à Bâtir AC 278 720m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
MAURIVAL Rodolphe 11 Rue Nationale 83 720 Trans En Pce	Le village AL 284	François-Joseph Jean Gabriel NYS Calcomier 12200 VAILHOURLES	Maison de Village Terrain 107m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
DE GREGORIO Marc 217 Route du Peical 83720 Trans En Pce	Le Gabre AR 59	CABALLERO Michael SOULI Karine 6 Rue de l'Observance - Résidence le Sirius 83300 DRAGUIGNAN	Maison d'habitation 97 m <sup>2</sup> 600m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
TAILLASSON Josiane 176 chemin des Suous 83720 Trans En Pce	Les Suous F 1470	CARLES Françoise 95 Carraire des Boits Routs 83720 Trans En Pce	Maison d'habitation Terrain de 1286m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
MOBBS Didier Deilhade Basse 82 220 LABARTHE	Varrayon B 1166	Société RTE	Maison d'habitation Terrain de 1 516 m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
BAROT Odette CORNUBERT Sylvette CORNUBERT Fabienne Résidence les Millésimes Route de Verdilly 02 400 BRASLES	Les Eyssares G 506	M DAVENNE Didier 560 Chemin des Eyssares 83720 TRANS EN PROVENCE	Terrain à bâtir 622 m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>
SCI PIERRE D'ANGE 3 Traverse de l'Enclos 83720 Trans en Provence	Le Village AL 191	Mme THUILOT Kathia 161 Avenue des Rivesd'or 83370 Fréjus	Appartement 280 m <sup>2</sup>	<b><u>NP</u></b>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL ARCADE FONCIER 70 rue des Chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS	Cafon A 1615 A 1620	M. BONAFOS Sébastien 591 Avenue du fournas 83300 Draguignan	Terrain à bâtir 801 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL ARCADE FONCIER 70 rue des Chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS	Cafon A 1614 A 1619	M. Thomas HOUVENAGHEL 783 Chemin des Faïsses Orientales 83 720 Trans en Provence	Terrain à bâtir 800 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Leboucher 34000 MONTPELLIER	Les "Planes F 1671 F1706	M. VANAUDENAERDE Mme ROCHE 4 bis Rue de la Blanchisserie 83 300 Draguignan	Terrain à bâtir 800 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Leboucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F1690 F1717	M. et Mme LAVARINI 46 Avenue Alain Bourbiaux 83490 Le Muy	Terrain à bâtir 800m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Leboucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F1724	M. BAILLY et Mme BILLARD 143 Chemin des Clauses Résidence Les Coquelicots 83720 Trans en Provence	Terrain à bâtir 850 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Leboucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F 1672 F1714	M. et Mme FOCQUEUR 65 Place des Bergeronnettes 62730 MARCK	Terrain à bâtir 901 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SAS CALINI PATRIMOINE Avenue charles de gaulle Centre Commercial 30190 La Calmette	Vigne Garnier B 1179 B 1181 B 1183	M. et Mme BIETH Stéphane 23 Rue du Portail 83470 POURCIEUX	Maison d'habitation 128,5m <sup>2</sup> Terrain de 6078 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
MORALES Stéphane PRADIER Stéphanie 999 chemin des Suous 83720 Trans en Provence	Les Suous F 1644	GARCIA Guillaume 1827 la haute cognasse 83460 Les Arcs	Terrain à bâtir 873m <sup>2</sup>	<u>NP</u>

<u>Nom du vendeur</u>	<u>Lieu-Dit-</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Terrain ou habitation Concernés</u>	<u>Préemption (P) ou non préemption (NP)</u>
SARL STATIM PROVENCE 216 rue Maurice Leboucher 34000 MONTPELLIER	Les Planes F 1731 F 1735	GRAND DELTA HABITAT 3Rue Martin Luther King 84000 AVIGNON	Terrain à Bâtir 5003m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
SARL Raymond Paquet 490 chemin de Villeneuve 83300 Draguignan	Le Cassivet G 1104	M. HEMAIDA Abdelaziz 555 Allée des petits châteaux de villepey 83600	Terrain à bâtir 731m <sup>2</sup>	<u>NP</u>
TAILLASSON Josiane ROGER Fabienne ROGER Claire ROGER Fanny 176 chemin des Suous 83720 Trans en Provence	Les Suous F 1777	M. COME Amael Mme Elodie MAIRA 22 Chemin de Billette Résidence Les Jardins de Provence Bat C1 83300 Draguignan	Terrain à Bâtir 731 m <sup>2</sup>	<u>NP</u>

**3) Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 200 000€**

<i>Nature de l'emprunt</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Durée</i>	<i>Remboursement du capital</i>
Prêt relais (Budget assainissement)	50 000€	0,40%	24 mois	Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité

V

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil municipal à 19h15

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**DELAHAYE-CHICOT Martine**

**LECOINTE Jacques**

CAYMARIS Alain	
GODANO Jacques	
AMOROSO Anne-Marie	
MONDARY Guy	
CURCIO Hélène	Absente représentée
GARCIN André	
FERRIER Hélène	
ANTOINE Françoise	Absente représentée
TORTORA Gérard	
PHILIPPE Marie-Thérèse	Absente représentée
POUTHÉ Brigitte	
DEBRAY Robert	
BELMONT Christiane	Absente représentée
AURIAC Georges	
PERRIMOND Gilles	
LENTZ Christian	
ZÉNI Patrick	
RÉGLEY Catherine	
INGBERG Philippe	Absent représenté
GOMEZ-GODANO Véronique	Absente représentée
PONS Henri	
MOREL Andrée	
WURTZ Michel	Absent représenté
MISSUD Nicolas	
ANTON Sophie	Absente représentée
GEST Jérémy	